



Commune de
1358 Valeyres-sous-Rances

Valeyres-sous-Rances, le 21 mai 2025

Au Conseil général
de et à
1358 Valeyres-sous-Rances

Annexe au préavis no 34/25 relative au Bilan et comptes de fonctionnement 2024

Remarques générales :

L'excédent de revenu pour 2024 est de **CHF 62'262.74** alors qu'un excédent de charge de CHF 54'811.58 était budgétisé.

Domaines autofinancés 2024 : (avant attribution ou prélèvement sur le fonds de réserve concerné)

Réseau d'égouts et d'épuration :		
Charges	Produits	Taux de couverture
CHF 151'470.75	CHF 115'502.20	76.25%
	2023	78.25%
Services des eaux :		
CHF 128'338.55	CHF 94'019.60	73.25%
	2023	100.4%
Ordures ménagères :		
CHF 90'349.25	CHF 83'133.62	92.00%
	2023	94.62 %

Pour le Services des eaux, un prélèvement de **CHF 34'318.95** a été effectué sur les fonds de réserve 2820.04 « service des eaux », afin d'équilibrer ce domaine.

Evolution marge d'autofinancement

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
FIDUCIAIRE							
Marge autofinancement	- 209'622.55	13'693.26	48'770.95	134'820.86	99'083.25	122'398.50	-4'110.61
Résultat publié	-73'661.30	-6'177.94	-3'129.05	15'037.11	29'499.50	36'118.00	62'262.74
Moyenne sur 5 ans				-3'084.37	17'349.15	83'753.36	80'192.59
CANTON							
Marge autofinancement	- 207'623.00	23'698.00	33'771.00	134'820.86	99'083.25	122'398.50	
Résultat publié	-73'661.30	-6'177.94	-3'129.05	15'037.11	29'499.50	33'686.95	
Moyenne sur 5 ans				-3'833.29	16'750.02	82'754.32	

La différence entre les documents fournis par la fiduciaire et le tableau de bord communal provient de l'attribution à la réserve pour perte sur débiteurs. La fiduciaire considère cette attribution comme une variation monétaire, alors que le canton la considère comme non monétaire.

Pour soutenir un niveau d'endettement maximal de 4 millions (Préavis 5/21 : Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements pour la législature 2021-2022), notre commune doit être capable de dégager une marge d'autofinancement moyenne de CHF 133'400.00 (Capacité d'endettement souhaitée ou dette (nette) / 30). Actuellement, la moyenne des 5 dernières années est de CHF 80'192.59).

Les calculs pour obtenir la marge d'autofinancement épurée n'ont pas été effectués.

I. BILAN

Disponibilités

Elles s'élèvent à **CHF 1'708'512.80** en augmentation de **CHF 199'267.80** par rapport au 1^{er} janvier 2024.

1520.00 Prêt pour réservoir SIAERV

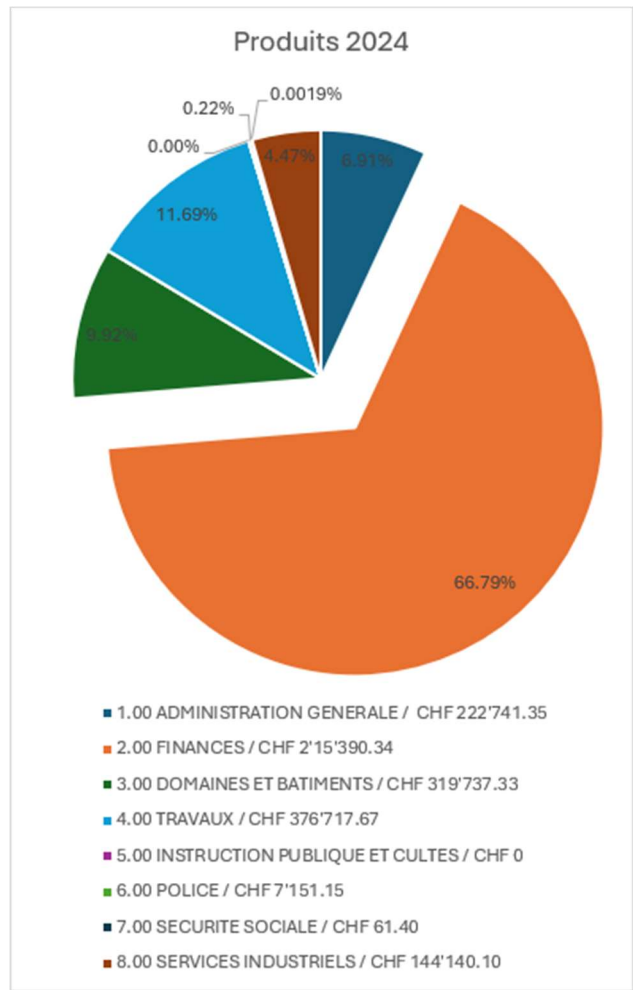
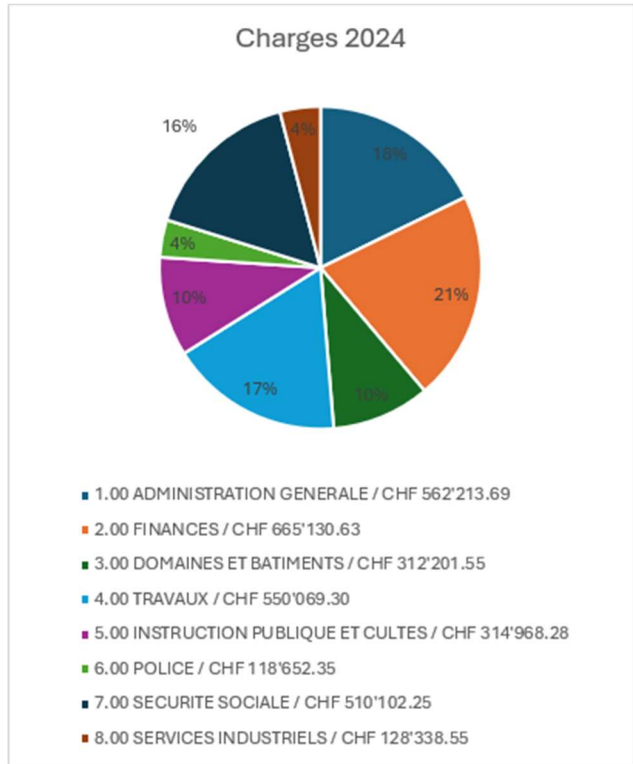
Les Municipalités de Rances et de Valeyres-sous-Rances ont décidé que le remboursement des avances (CHF 9'000.00 au lieu de CHF 40'000.00) effectué chaque année doit s'adapter au montant des amortissements. Cette solution permettra au SIAERV de conserver ses liquidités. Il pourra remplacer les pompes d'origines sans avoir besoin de recourir à un prêt des communes. Dès le remplacement des pompes, le remboursement s'adaptera à nouveau au niveau des amortissements.

Fonds de réserve

Ce poste a diminué de CHF 87'885.80 pour passer de CHF 1'289'583.20 à CHF 1'201'697.40. Les réserves sont couvertes intégralement par des liquidités. Cette diminution est due aux dissolutions des fonds de réserves 2820.12 « amortissement routes » CHF 57'800.00 (CHF 7'000 amortissement ordinaire ; CHF 50'800.00 amortissement extraordinaire) ; 2820.27 « informatique » CHF 65'000.00 (CHF 20'862.60 amortissement ordinaire ; CHF 41'000.00 amortissement extraordinaire). Ces fonds ont été dissouts dans le cadre de la préparation du passage à MCH2. Le fonds de réserve 2820.17 travaux futurs a diminué de CHF 120'766.85. Quant à la réserve 2820.99 Dueroire, elle a été portée à CHF 265'000.-

Travaux Futurs	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Avec attribution 2022-2023	647'725.35	600'000.00	600'000.00	680'005.15	745'905.15	792'342.15	671'575.20
Sans attribution 2022-2023	647'725.35	600'000.00	600'000.00	480'005.15	345'905.15	642'342.15	671'575.30

II. COMPTES DE FONCTIONNEMENT



1. ADMINISTRATION GENERALE

110 Administration

102.306.00 Indemnisations et remboursements de frais (compte de charge)

Au compte 2024	CHF	4'852.40
Au budget 2024 adopté	CHF	3'200.00
Augmentation	CHF	1'652.40

Le forfait pour l'utilisation du téléphone et des outils informatiques privés a été augmenté à CHF 500.00 par municipal et par année (avant CHF 300.-). Les impressions sont également comprises dans ce montant. Les frais des nombreux déplacements et les dédommagements pour l'utilisation d'un véhicule télescopique explique l'augmentation.

110.317.00 Réceptions, manifestations (compte de charge)

Au compte 2024	CHF	7'338.65
Au budget 2024 adopté	CHF	8'500.00
Diminution	CHF	1'161.35

Le 1^{er} août organisé à Valeyres a eu un coût de CHF 4'102.40 contre CHF 3'526.55 en 2022. Le montant de la tirelire CHF 524.30 (CHF 347.00 en 2022) a été versé sur le compte **110.431.02 Recettes diverses**.

110.332.00 Amortissement supplémentaire Urbanus (compte de charge)

Cet amortissement supplémentaire CHF 41'000.- a été effectué afin de dissoudre la réserve 2820.27 « Informatique » dans le cadre de la mise en place de MCH2 pour notre commune.

110.435.00 Facturations diverses à des tiers (compte de produit)

Au compte 2024	CHF	6'813.60
Au budget 2024 adopté	CHF	1'500.00
Augmentation	CHF	5'313.60

Ce compte comprend le montant de reprise de notre ancienne imprimante CHF 1'211.10, le forfait de la boursière pour le travail au SIAERV CHF 1'200.00, le forfait informatique pour l'utilisation du programme par le SIAERV CHF 400.00 et différentes facturations administratives.

110.480.00 Prélèvement s/fds de réserve "informatique" (compte de produit)

Au compte 2024	CHF	65'000.00
Au budget 2024 adopté	CHF	21'100.00
Augmentation	CHF	43'900.00

La réserve au bilan 2820.27 Fonds de réserves "informatique" a été dissoute dans le cadre de la préparation au passage à MCH2 (amortissement ordinaire CHF 20'862.60, amortissement supplémentaire CHF 41'000.00, solde CHF 3'137.40).

2. FINANCES

210 Impôts

Au compte 2024	CHF	1'826'819.44
Au budget 2024 adopté	CHF	1'592'980.00
Augmentation	CHF	233'839.44

Une partie de cette augmentation s'explique par des rentrées irrégulières (+ CHF 169'865.05 Droits de mutation et les gains immobiliers par rapport au budget 2024).

Il est à relever que, pour le financement d'une part des dépenses sociales, les impôts conjoncturels communaux sont pris en compte. Ces prélèvements conjoncturels sont des transferts financiers calculés sur la base des revenus d'impôts dit « irréguliers ». Il s'agit de recettes fiscales dont l'architecture ne garantit pas un revenu chaque année. Dans le système péréquatif, ces prélèvements se font sur les postes 210.404.00 droits de mutation et 210.441.00 impôts sur les gains immobiliers et sur l'impôt sur les successions et donations. Ces derniers représentent 50% des montants des comptes indiqués. De plus, il est de 30% sur le poste 210.441.01 impôts sur les frontaliers (Art 3. de la loi sur les péréquations intercommunales (LPIC) Impôts conjoncturels).

Impôts alimentant notre participation à la cohésion sociale

		Comptes 2023	Prélèvements conjoncturels
210.404.00	Droits de mutations	CHF 96'135.25	CHF 48'067.65
210.441.00	Impôts sur les gains immobiliers	CHF 96'729.80	CHF 48'364.90
210.441.01	Impôts sur les frontaliers	CHF 37'812.95	CHF 11'343.90

Le taux d'imposition (71%) influence les rentrées des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques, les impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales, l'impôts sur les dépenses et à la source.

220 Finances

210.380.00 Attribution à Ducroire (compte de charge)

Au compte 2024	CHF	190'000.00
Au budget 2024 adopté	CHF	0.00
Augmentation	CHF	190'000.00

En analysant les débiteurs fiscaux, nous avons un risque important d'encaissement. La constitution d'une réserve supplémentaire est nécessaire.

210.400.00 Impôt sur le revenu + prestations en capital PP (compte de produit)

Au compte 2024	CHF	1'243'052.42
Au budget 2024 adopté	CHF	1'200'000.00
Augmentation	CHF	43'052.42

A l'avenir, l'estimation de ce poste à CHF 1'050'000.00 pour le prochain budget semble correspondre à notre réalité. Elle s'appuie sur l'analyse des données en notre possession.

210.400.01 Impôt sur la fortune PP (compte produit)

Au compte 2024	CHF	170'206.31
Au budget 2024 adopté	CHF	160'000.00
Augmentation	CHF	10'206.31

A l'avenir, nous pouvons raisonnablement nous attendre à une entrée de CHF 170'000.00.

210.400.03 Impôt complémentaire sur les immeubles PM (compte produit)

Au compte 2024	CHF	-11'906.85
Au budget 2024 adopté	CHF	4'000.00
Diminution	CHF	-15'905.85

RÈGLEMENT 642.11.9.5 sur l'imposition complémentaire des immeubles appartenant aux sociétés et fondations (RICISF) du 2 décembre 2002

Art.1

L'impôt complémentaire s'applique aux immeubles appartenant, au 1er janvier de l'année fiscale, aux sociétés anonymes, aux sociétés en commandite par actions, aux sociétés à responsabilité limitée, aux sociétés coopératives, aux associations, aux fondations, aux placements collectifs de capitaux ainsi qu'à toute personne morale de droit étranger assimilable à l'une des sociétés ou fondations précitées, dans les conditions prévues par l'article 128 de la loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux.

Art.6

En cas d'aliénation d'immeuble entraînant le paiement d'un droit de mutation, l'Office d'impôt des personnes morales (OIPM) fixe le montant de l'impôt complémentaire à **rembourser à l'aliénateur**.

210.411.00 Concession-redevance Romande Energie (compte produit)

Au compte 2024	CHF	9'742.60
Au budget 2024 adopté	CHF	17'000.00
Diminution	CHF	7'257.40

Décompte 2023	
Consommation d'électricité	1 734 657 kWh
Prix de la taxe	0.007 Fr. / kWh
Montant de la taxe	Fr. 12 142.60
Déduction de l'acompte versé en 2023	Fr. -8 400.00
Montant du décompte	Fr. 3 742.60

Acompte 2024	
Montant de l'acompte	Fr. 6 000.00

En 2022, il y avait une consommation de 2'412'779 kWh.

220.352.01 EtatCom, Décompte final péréquation, solde année précédente (compte de charge)

Au moment du bouclage 2023, dans les dépenses thématiques « Transports », nous pensions recevoir CHF 55'601.00. Nous avons reçu des acomptes pour CHF 54'281.00. Or, nous avons réellement eu droit à CHF 52'209.00. Afin de corriger cette différence, le compte présente un solde de CHF 2'072.00.

220.352.02 EtatCom, Décompte de péréquation - Estimation (compte de charge)

Selon nos estimations, dans les dépenses thématiques 2024 « forêts », nous avons touché CHF 8'987.00 en trop. Nous avons reçu en acompte CHF 22'418.00 (compte 220.452.02). Nous estimons que le montant que nous devons toucher est de CHF 13'431.00.

220.452.03 EtatCom, Décompte final péréquation, solde année précédente (compte de produit)

Au moment du bouclage 2023, nous pensions encore recevoir pour la péréquation directe CHF 50'412.00 (reçu CHF 50'408.00) ; pour les transports CHF 1'320.28 (à payer CHF 2'072.00 voir compte 220.352.01) ; pour les forêts CHF 15'488.60 (reçu CHF 13'496.00).

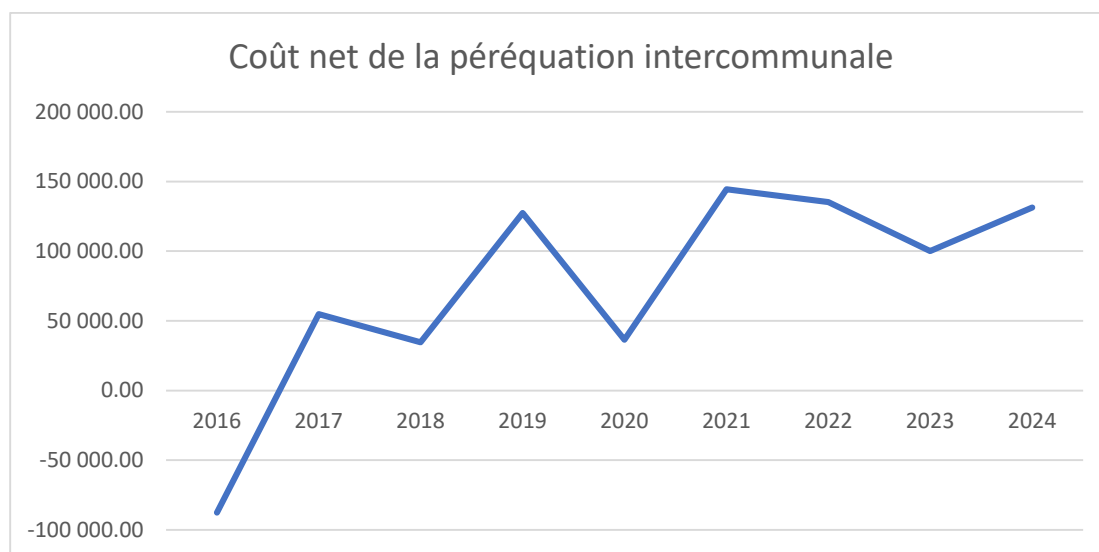
Retour réel CHF 63'904.00 (CHF 50'408.00 + CHF 13'496.00) - Prévision CHF 67'220.88 (CHF 50'412.00 + CHF 1'320.28 + CHF 15'488.60) = - CHF 3'316.88.

220.452.04 EtatCom, décompte de péréquation – Estimation (compte de produit)

Selon nos estimations, un solde de CHF 29'965.00 (péréquation directe CHF 10'086.00, Transports CHF 19'879.00) devrait être reçu pour 2024.

Le coût net de la péréquation intercommunale s'élevait en 2021 à CHF 144'594.00 (6,4 points d'impôts 2021) en 2022 à CHF 135'143.00 (6,05 points d'impôts 2022) en 2023 à CHF 99'947.00 (4,7 points d'impôts 2023). En 2024, elle est estimée à CHF 131'237.00 (5,95 points d'impôts 2023).

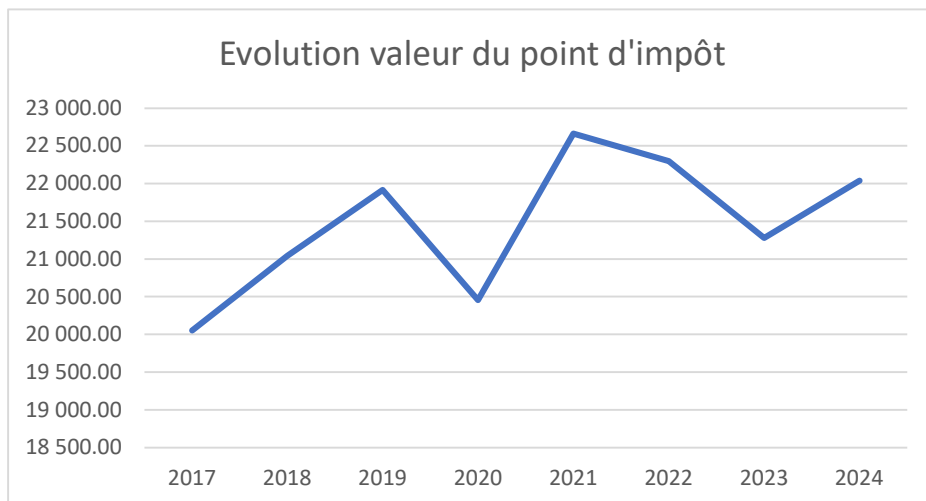
Evolution du coût net de la péréquation selon les décomptes finaux du canton :



Valeur point d'impôts :

La valeur du point d'impôt péréquatif est définie par les art. 2 et 5 LPIC. Pour une commune donnée, elle est obtenue en divisant par le taux communal les éléments suivants : la somme des rendements de ses impôts qui dépendent du taux communal, le rendement de son impôt personnel fixe, le rendement de son impôt sur les immeubles des sociétés et le rendement de son impôt foncier (ce dernier normalisé au taux de 1%).

2020 : 20'456.00 2021 : 22'664.00 2022 : 22'297.00 2023 : 21'279.00 2024 : 22'039.00



3. DOMAINES ET BATIMENTS

310.314.00 Entretien des terrains et du matériel (compte de charge)

Au compte 2024	CHF	11'369.50
Au budget 2024 adopté	CHF	1'000.00
Augmentation	CHF	10'369.50

Cette augmentation s'explique par l'acceptation du préavis 26/24 Demande de crédit complémentaire de CHF 12'000.- au budget 2024 pour la réalisation des investigations préalables et l'établissement du projet d'assainissement de la butte de tir.

310.314.01 Entretien & curage des collecteurs (compte de charge)

Au compte 2024	CHF	10'221.95
Au budget 2024 adopté	CHF	0.00
Augmentation	CHF	10'221.95

Ce montant concerne l'ensemble des travaux afin de refaire les berges du Mujon vers la STAP, curage de la Chelette et du Mujon, à la suite des intempéries du 26 juin 2024.

310.331.00 Amortissement terrains (compte de charge)

Au compte 2024	CHF	32'595.10
Au budget 2024 adopté	CHF	0.00
Augmentation	CHF	32'595.10

A la suite d'un contact avec la Direction générale de l'environnement (DGE) dans le cadre de l'élaboration du nouveau règlement d'évacuation et d'épuration des eaux, nous avons appris que les dépenses liées aux collecteurs de drainages ou collecteurs d'eaux de chemins AF ne devaient pas être placées dans le compte 460. Jusqu'à présent, la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) et la fiduciaire demandaient que les comptes 460 soient utilisés. A la suite de notre intervention, ces derniers ont validé le déplacement de la dépense du préavis 16/23 : Demande de crédit d'investissement travaux urgence Crétolet - obstruction collecteur EC. Dès lors, la Municipalité a décidé d'amortir la totalité du montant restant sur l'année 2024.

320 Forêts

320.314.04 Projet lisières, bois de chêne, entretien

Ce compte présente une différence par rapport au budget car le triage s'est concentré sur le traitement des arbres bostrichés et de ce fait a moins travaillé sur les lisières.

320.436.00 Remboursements de tiers (compte de produit)

Au compte 2024	CHF	17'475.00
Au budget 2024 adopté	CHF	5'000.00
Augmentation	CHF	12'475.00

Comme en 2023, cette augmentation est due à la bonne surprise liée aux produits relatifs à l'exploitation forestière, essentiellement aux produits TETROU et la rétrocession sur les volumes livrés bois énergie.

35 Bâtiments

XXX.319.00. En 2024, l'indice des valeurs d'assurance des bâtiments a été indexé : De plus, l'ECA a offert une participation financière aux excédents de 15% sur les primes d'assurance. Ces dernières sont donc inférieures aux prévisions.

352 Grande Salle

Les travaux prévus dans le budget n'ont pas été effectués. Les travaux et achats réalisés sont décrits dans le rapport de gestion.

353 Collège

Les travaux prévus dans le budget n'ont pas été effectués. Les travaux et achats réalisés sont décrits dans le rapport de gestion.

355 Maison Neuve

Les travaux prévus dans le budget n'ont pas été effectués.

356 Divers bâtiments

Les travaux prévus dans le budget pour la chapelle n'ont pas été effectués (prévus en 2025).

357 Hangar

Le hangar est désormais relié aux eaux claires (EC) et eaux usées (EU). Le montant des travaux s'élève à CHF 23'160.45. Un prélèvement sur le fonds de réserve 357.480.03 Travaux futurs a été effectué.

358 La Vieille Auberge

Les travaux prévus dans le budget ont été effectués. Les travaux et achats réalisés sont décrits dans le rapport de gestion.

4. TRAVAUX

430 Routes

430.314.01 Nettoyage, curage des routes (compte de charge)

Au compte 2024	CHF	2'941.75
Au budget 2024 adopté	CHF	0.00
Augmentation	CHF	2'941.75

Il s'agit du curage de sacs de routes qui ne peuvent pas être nettoyés par l'employé communal.

430.314.02 Entretien et réfection des routes (compte de charge)

Au compte 2024	CHF	153'191.85
Au budget 2024 adopté	CHF	6'900.00
Augmentation	CHF	146'291.85

Cette augmentation est due aux intempéries du 26 juin (réparation de chemins CHF 10'710.55, travaux de sécurisation et démolition du pont du clou CHF 19'159.15). Les dépenses liées au « Préavis 20/24 Demande de crédit complémentaire au budget 2024 pour la réfection de la chaussée de la Route cantonale 278 traversant le village et appartenant à la Commune » sont également comptabilisées dans ce compte (CHF 117'212.85). La différence entre le montant à payer et la participation du canton CHF 46'946.00 (**compte 430.451.01**) reçue a été prélevée dans le **compte 430.480.09 Fds de réserves travaux futurs CHF 70'266.85**.

430.332.00 Amortissement supplémentaire routes-trot (compte de charge)

Au compte 2024	CHF	50'800.00
Au budget 2024 adopté	CHF	0.00
Augmentation	CHF	50'800.00

Cet amortissement supplémentaire a été effectué afin de dissoudre la réserve 2820.12 « Amortissements routes » dans le cadre de la mise en place de MCH2 pour notre commune. Ce montant concerne également l'augmentation du compte **430.480.01 Prélèvement s/fds de réserve « Amortissement »** (CHF 57'800.- au lieu de CHF 7'000.-).

440 Parcs, promenades, cimetière

440.318.00 Prestations de service (compte de charge)

Au compte 2024	CHF	1'757.70
Au budget 2024 adopté	CHF	0.00
Augmentation	CHF	1'757.70

Il s'agit de prestations pour la creuse de tombes.

451 Ordures ménagères

Les augmentations des taxes forfaitaires et pondérales en 2024 auraient permis de couvrir l'entier des charges ordinaires. En effet, c'est l'intégration de l'amortissement de la nouvelle déchetterie (Préavis 12/22 : Investissement – Réaménagement, construction d'infrastructures pour notre déchetterie) qui provoque un déficit de CHF 7'215.63. Ce montant est couvert par les impôts.

Le principe de causalité n'est toujours pas appliqué. Ce principe, encore connu sous l'expression "principe du pollueur-payeur", définit simplement que la personne qui fait usage d'une prestation publique doit payer la part qui correspond au coût réel de consommation de celle-ci.

C'est la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) qui fixe, à son article 2, ce principe fondamental de financement des prestations environnementales publiques offertes aux citoyens. Celui qui est à l'origine d'une mesure prescrite par la loi en supporte les frais. La même LPE précise, à son article 32 les règles de la gestion des déchets : Le détenteur de déchets assume le coût de leur élimination.

451.319.01 REDIP TVA (compte de charge)

La correction de la déduction de l'impôt préalable, appelée communément réduction de l'impôt préalable (=REDIP) dans le jargon TVA, est étroitement liée à la déduction de l'impôt préalable (=DIP). Depuis 2024, les collectivités publiques n'ont plus besoin d'effectuer ce calcul.

460 Réseau d'égouts et d'épuration

	Budget 2024	Comptes 2024	Différence
Charges	CHF – 162'390.00	CHF – 151'470.75	CHF – 10'919.25
Produits	CHF 162'390.00	CHF 115'502.20	CHF -46'887.80
	CHF 0.00	CHF – 35'968.55	

Les taxes liées à l'entretien des canalisations EC et EU n'ont pas pu être facturées comme prévu par la Municipalité. Si ces montants avaient pu être facturés, ce domaine aurait été couvert en 2024.

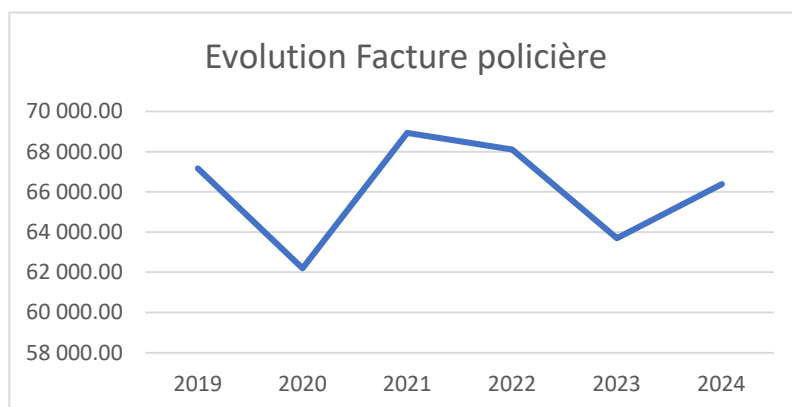
6. POLICE

610 Corps de police

610.351.00 NPIV – Péréquation facture policière

610.451.04 Etat de Vaud, Décompte final Réforme policière, estimation

La facture policière était estimée pour les acomptes à CHF 69'453.00. L'estimation selon de décompte provisoire la prévoit à CHF 66'388.00 (CHF – 3'065.00 compte 610.451.04)



7. SECURITE SOCIALE

710 Service social

710.351.01 ARAS, Association Régional d'action sociale (compte de charge)

710.351.04 AJOVAL (Accueil de jour des enfants) (compte de charge)

Il est très difficile à l'ARAS et l'AJOVAL d'estimer précisément les montant des budgets. Les communes préfèrent les bonnes surprises que les mauvaises !

710.351.05 UAPE Unité d'accueil pour écoliers (compte de charge)

710.352.07 Participation aux frais des transports scolaires (compte de charge)

Au compte 2024	CHF	75'917.45
Au budget 2024 adopté	CHF	138'452.00
Diminution	CHF	62'534.55

La consommation d'heures par notre commune a manifestement été surestimée par l'AJOVAL.

Depuis le mois d'août 2024, la convention signée par les 10 communes de la zone ASIOR est en vigueur. Jusqu'à ce moment, la répartition des déficits des UAPEs était supportée par les communes détentrices des structures.

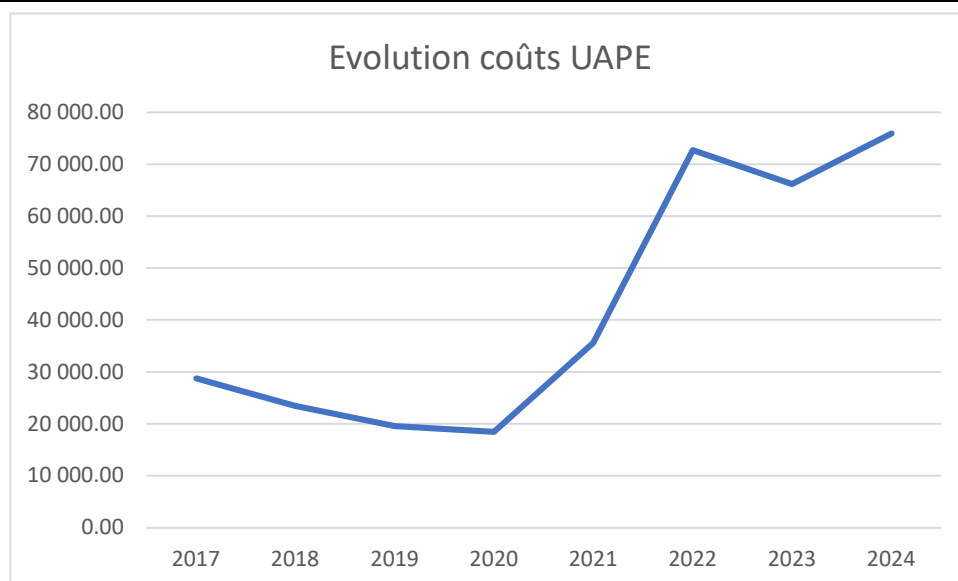
Depuis août, les Communes s'engagent à couvrir intégralement l'excédent de charges des UAPEs, selon la répartition suivante :

- Un montant socle de CHF 20.- par habitant, état selon le dernier recensement au 31 décembre.
- A l'excédent de charges des UAPEs sera déduit le montant socle. Le montant ainsi obtenu sera réparti en fonction du nombre d'heures consommées par les communes.

Cette clé de répartition est rediscutée tous les 5 ans par les Municipalités des communes, la première fois en 2029.

Evolution du montant des coûts UAPE à la charge de la commune

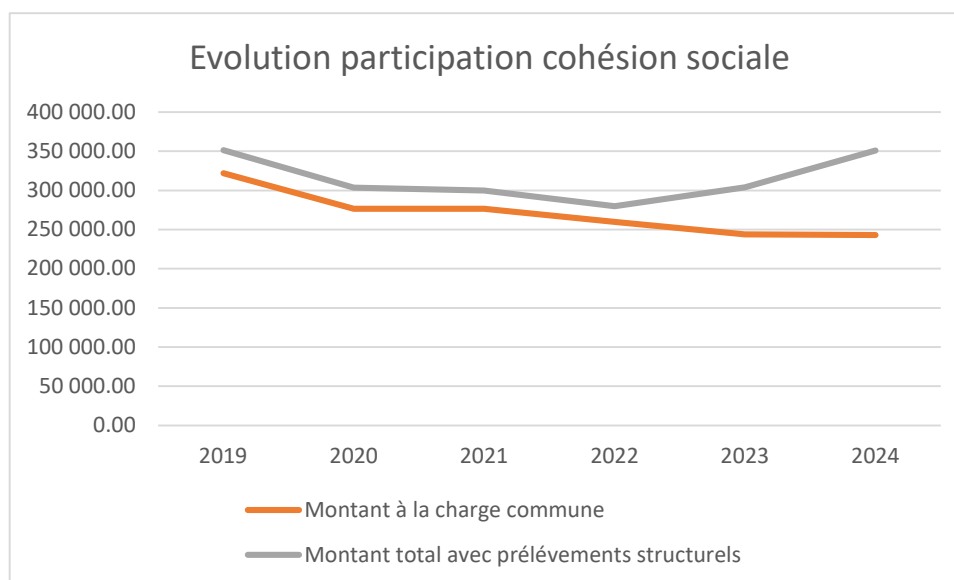
2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
28'731.52	23'457.80	19'539.57	18'506.03	35'600.53	72'694.60	66'161.68	75'917.45



720 Prévoyance sociale

Description de la participation de notre commune à la facture sociale (cohésion sociale) avec la représentation en points d'impôts.

Année	Pt impôts	Montant à la charge commune	Droits mutation gains immobiliers succession	Impôt frontalier	Montant total avec prélèvements structurels
2019	14.69	321'972.00	15'444.00	13'718.00	351'134.00
2020	13.51	276'373.00	15'054.00	12'253.00	303'680.00
2021	12.20	276'420.00	13'434.00	10'071.00	299'925.00
2022	11.66	259'930.00	11'420.00	8'594.00	279'944.00
2023	11.47	244'037.00	46'724.00	13'354.00	304'115.00
2024	15.95	243'372.00	96'433.00	11'344.00	351'149.00



8. SERVICES INDUSTRIELS

810 Service des eaux

810.312.01 Achat et consommation d'eau (compte de produit)

Au compte 2024	CHF	28'821.93
Au budget 2024 adopté	CHF	79'310.00
Diminution	CHF	50'488.07

Cette diminution s'explique par la fin de l'amortissement du réservoir du SIAERV (voir comptes 2024 du SIAERV).

810.314.00 Entretien des raccordements & extension du réseau d'eau de pluie (compte de charge)

Au compte 2024	CHF	84'897.05
Au budget 2024 adopté	CHF	18'400.00
Augmentation	CHF	66'697.05

Cette augmentation est liée au préavis 23/24 « Demande de crédit complémentaire au budget 2024 pour le remplacement d'une conduite d'eau potable afin de garantir le bouclage du Marex-Chalet ». Le Conseil avait voté un budget de CHF de 105'000.00. Le montant final, déduction faite de la subvention et de la participation de Voé, nous arrivons à un montant de CHF 63'492.90 (CHF 81'031.40 - subvention ECA CHF 9'404.00 et participation VOé CHF 8'134.50 = CHF 63'492.90). Le montant de CHF 3'234.90, frais de constitution de la servitude, se trouve dans le compte 810.318.00. Par rapport au préavis accepté (CHF 105'000.00 - subvention CHF 10'000.00 = CHF 95'000.00), ce projet a coûté **CHF 41'507.10 de moins**

Vu le bon résultat du service des eaux, seul un montant de CHF 34'318.95 a dû être prélevé sur le compte 810.481.03 Prélèvement s/fds réserve services des eaux afin d'équilibrer les comptes.

830 Service du gaz

830.411.01 Concession-redevance Gaz (compte de produit)

Au compte 2024	CHF	15'801.55
Au budget 2024 adopté	CHF	25'000.00
Diminution	CHF	9'198.45

La rétrocession d'Urba Gaz a été sur- évaluée. La faute aux prix de marché de gros qui ont continué à augmenter en 2023 avec le risque de pénurie. Il y a 68 compteurs au 31.12.2023. Le volume de gaz vendu était en 2023 de 1'784'725 kWh au prix de CHF 0,1493 (2022 : CHF 0.1077). Le prix de revient est de 0,14048 kWh) (2022 : 0.09427 CHF/kWh). Nous touchons la différence entre le prix vendu et le prix de revient soit 0.00882 CHF/kWh (0.01343 CHF/kWh en 2022, 0.00754 CHF/kWh en 2021 et 0,011315 CHF/KWH en 2020)

Municipale responsable : Anne Baumann